

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 novembre 2023**

mis en ligne le 24/11/2023

**CM20231120-16**

**Produits irrécouvrables – Créances éteintes – Budget Principal**

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, de la commande publique, du suivi des délégations de service public et de l'évaluation des politiques publiques, expose :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de 2012, Madame La Responsable du Service de Gestion Comptable de Thonon-Les-Bains demande l'annulation de titres de recettes, et par la suite, la décharge du compte de gestion des sommes reportées sur les états pour un montant total de **40 506,78 € et 3 691,44 €** pour les exercices 2007 à 2021.

Les états produits se décomposent comme suit pour les titres de recettes qui figurent sur le budget principal :

<b>Exercice concerné</b>	<b>N° Pièces</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant en €</b>
2021	Tr 21/1418	insuffisance d'actif	39,20
2021	Tr 21/1427	insuffisance d'actif	123
2020	Tr 20/58	insuffisance d'actif	68,65
2020	Tr 20/61	insuffisance d'actif	29,85
2020	Tr 20/77	insuffisance d'actif	635,71
2020	Tr 20/166	insuffisance d'actif	163,28
2020	Tr 20/1305	insuffisance d'actif	49,61
2019	Tr 19/209	insuffisance d'actif	378,20
2019	Tr 19/292	insuffisance d'actif	67,32
2019	Tr 19/316	insuffisance d'actif	623,68
2019	Tr 19/362	insuffisance d'actif	572,18
2019	Tr 19/1134	insuffisance d'actif	211
2018	Tr 18/155	insuffisance d'actif	551,61
2018	Tr 18/1947	insuffisance d'actif	4 601,68
2018	Tr 18/1960	insuffisance d'actif	25 088,81
2016	Tr 16/906	insuffisance d'actif	3 292,80
2016	Tr 16/3159	insuffisance d'actif	65,99
2016	Tr 16/3172	insuffisance d'actif	65,99
2016	Tr 16/3186	insuffisance d'actif	376,99
2016	Tr 16/3222	insuffisance d'actif	50,84
2015	Tr 15/2742	insuffisance d'actif	151,05
2015	Tr 15/2795	insuffisance d'actif	131,43
2015	Tr 15/2815	insuffisance d'actif	374,54
2014	Tr 14/839	insuffisance d'actif	2 207,21
2010	Tr 10/1707	insuffisance d'actif	167,08
2008	Tr 08/1666	insuffisance d'actif	232,38
2007	Tr 07/1699	insuffisance d'actif	186,70
<b>Total général</b>			<b>40 506,78</b>



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 20 novembre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le nouvel espace de conférences de l'Excelsior, Place Henry Bordeaux, à Thonon-les-Bains, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h17), M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST (arrivée à 19h40), Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Emmanuèle VUATTOUX (à partir de 22h17)	à	M. René GARCIN
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Deborah VERDIER	à	Mme Katia BACON
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Les états produits se décomposent comme suit pour les titres de recettes qui figuraient sur le budget annexe de l'Eau et remontés sur le budget principal suite au transfert de compétence à Thonon Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Exercice concerné	N° Pièces	Désignation	Montant HT en €	Montant en T.T.C. €
2016	Tr 16/703300000217 eau	insuffisance d'actif	258,20	272,40
2014	Tr 14/703300000373 eau	insuffisance d'actif	962,49	1 015,43
2013	Tr 13/701700000130 assainissement	insuffisance d'actif	2403,61	2 403,61
<b>Total général</b>			<b>3624,30</b>	<b>3 691,44</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADMETTRE en non-valeur les sommes rappelées ci-dessus,
- D'IMPUTER cette dépense au budget principal, article 6542 « créances éteintes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Jaillet', written over a large, light blue scribble.

Nicole JAILLET

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*